

Sidi Mohamed Bouhassouna

(Qu'Allah l'agrée)

L'homme à la bénédiction élevée et aux comportements excellents, Sidi Mohamed Bouhassouna El Madaoui (qu'Allah l'agrée). Cet homme majestueux fait partie des plus méritants parmi les compagnons de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), de ceux qui ont avancé à grands pas en raison de la pureté de leur attachement et de la sincérité de leur amour.

Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) l'a désigné Mouqadem pour transmettre l'autorisation dans cette Tariqa Ahmediya à 'Aïn Madhi et dans tous ses environs. Il était célèbre pour sa grande sainteté et son éclatante connaissance. C'était un expert dans le métier de la construction étant d'une honnêteté irréprochable en cela.

Il était de ses habitudes de poser comme condition à ses employeurs le fait de pouvoir se rendre à la prière en groupe lorsque l'heure se présentait. Celui qui acceptait, il le suivait jusqu'au lieu de travail et celui qui refusait, alors il n'acceptait pas le chantier, et ce, même si l'employeur lui proposait un énorme salaire.

C'est lui qui construisit un étage et la pièce de retraite célèbre pour Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) à 'Aïn Madhi comme à Boussemghoune. Sa tombe était connue là-bas, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Voici à la suite, l'extrait d'une lettre que Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) envoya aux habitants de 'Aïn Madhi, suite aux nombreux troubles qui survinrent entre eux et le bey :

« [...] Quant à l'affaire qui vous oppose au bey, écoutez entièrement mes conseils qu'un père aimant donne à ses enfants. Si vous donnez de la considération à mes conseils, alors empressez-vous de vous rendre auprès de lui et donnez-lui ce que vous pouvez comme argent et ne le combattez point, car il n'y aura aucun bien pour vous en le combattant.

Je vous informe suite à ce qui m'a été dévoilé parmi les secrets des Sciences Divines auxquelles ni vous, ni nous n'avions accès. Notre Seigneur - qu'Il soit exalté - a certes décrété, de par Sa Décision, que toutes les créatures habitantes du désert seront accablées d'une punition compensatrice en raison de leurs excès de désobéissance et de leur absence de repentir, mais aussi par la cause de la propagation des injustices et des perversions en chaque endroit sans que personne ne les blâme.

La décision d'Allah à ce sujet est effective et il n'y a aucune échappatoire, certes l'ordre d'Allah nous domine ainsi que vous et il nous est impossible de préserver ses créatures contre sa calamité, car c'est à Allah qu'appartiennent la décision et le décret. Il fait triompher son ordre et Il accomplit sa promesse faite dans Son Livre par Sa parole qui dit : « **Celui qui accomplira du mal, il en sera rétribué** » et Sa parole : « **Celui qui fait le poids d'un atome de mal le verra** » et Sa parole : « **Ceux qui accomplissent des péchés ne seront rétribués qu'en conséquence de leurs œuvres** ».

Et aussi ce qui est rapporté dans le **Sahih Boukhari** selon Oum Salama (qu'Allah l'agrée) et Zainab bint Jahch (qu'Allah l'agrée) que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah ! Malheur aux Arabes d'un mal qui est en train d'approcher ». Son épouse lui demanda : « De quoi s'agit-il, ô Messager d'Allah ? ». Il dit : « Le peuple de Yajouj et Majouj ont perforé un trou comme cela (C'est à dire dans la digue qui les retenait) » et il fit un cercle avec son pouce et son index. Elle lui demanda : « Mais comment péririons-nous alors que se trouve parmi nous des gens pieux ? ». Il répondit : « Oui cela se peut, si la débauche s'accroît ! »** Ainsi, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a informé que la présence des saints parmi les créatures ne peut les protéger des calamités si la débauche s'accroît.

Je vous mets donc en garde de vous opposer au bey ou de le combattre, car Allah déclenchera cette cause contre tous ceux qui le combattront ce qui démontre que cela est étendu à l'ensemble des régions du désert, les villes comme les campagnes, et personne n'est épargné, donc cette calamité se propagera immanquablement sur vous et vous ne pourrez la repousser.

Ne vous laissez surtout pas séduire par les nombreuses fois où vous avez vaincu ceux qui vous ont combattu dans votre ville, car cela est survenu avant que cette calamité ne se réalise sur l'ensemble, mais du fait justement qu'elle s'est étendue à tous et que la Volonté Divine s'est établie, alors il ne vous reste plus qu'à vous soumettre aux commandements d'Allah. Donc, patientez jusqu'à ce qu'Allah vous apporte la délivrance. Et acceptez le décret d'Allah, car si vous le refusez, vous serez frappé par une épreuve immense que vous ne serez pas capable de supporter et ne vous inclinez pas devant les propos de celui qui le refuse, car rien ne fera obstacle à l'ordre de Dieu.

Allah dit : **« Et lorsque Allah veut infliger un mal à un peuple, nul ne peut le repousser » (Sourate 13 Le tonnerre, verset 11)**. Cette affaire survient véritablement d'Allah et vous n'avez aucune capacité pour la repousser, abandonnez toute réflexion au sujet du combat et de l'opposition, ne réfléchissez qu'à la manière d'arranger votre relation entre vous et le bey et ne vous dressiez pas contre l'ordre d'Allah.

Je vous avais donné d'autres conseils précédemment ensuite, m'est apparu concernant l'ordre Divin, ce qui est tel qu'il ne peut être écarté. Je l'ai vu de visu et si jamais vous allez à l'encontre de ce que je vous ai dit alors vous vous jetterez de vous-même dans la perdition. Tout cela adviendra sans possibilité d'y échapper sauf si vous patientez et que vous vous consacrez à agir afin d'arranger la situation entre vous et lui, sinon ce que je vous ai dit surgira.

Songez à votre propre sauvegarde avant l'apparition de la perdition, voici donc mes conseils si vous les acceptez, quant à l'affaire précédente elle était telle que je vous l'avais confié, mais désormais il m'a été dévoilé du monde des sciences cachées (El Ghayb) ce dont je n'avais pas eu connaissance. J'ai certes entendu ceci de la langue du Décret Divin : **« Tu désires t'opposer afin de repousser la calamité qu'Allah veut faire descendre sur ses créatures, mais peux-tu les immuniser contre leurs assauts sur les péchés !? Sache donc que chaque péché nécessite une punition »**. Je me suis alors écarté, me soumettant à Sa décision sur ses créatures reconnaissant mon impuissance et ma limite.

Serviteurs d'Allah ! Serviteurs d'Allah ! Serviteurs d'Allah ! Ne désobéissez pas à ce que je vous ai dit, et je vous informe qu'à chaque fois qu'il m'a été donné de recommander à quelqu'un de faire une chose ou de la délaissier pour son bien, puis qu'il n'accepte pas mon conseil, il est alors puni par une épreuve à la mesure de l'importance de cet ordre et c'est toujours ainsi. Si Allah décrète votre réconciliation avec le bey en dissipant le mal qu'il y a entre vous et lui, envoyez-moi les montures

nécessaires à mon transport, je viendrais alors chez vous. Je suis incapable d'éloigner la calamité décrétée par Allah sur ses créatures, et ce, en raison de leurs péchés ».

Remarque : Observons, qu'Allah nous fasse miséricorde, comment s'est avéré la véracité des propos de cette lettre et ceci, car en divergeant avec son contenu après le décès de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), ceci avait conduit, à l'époque en question, à la destruction de la ville de 'Aïn Madhi. Ainsi, l'ordre d'Allah fut un décret prédestiné.

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

